

## RETRAITES : Revalorisations faibles, Inflation forte !...

Nos associations régionales de médecins retraités, veuves et veufs, allocataires de la CARMF sont regroupées au sein d'une fédération nationale : La FARA.

Le développement de liens confraternels et d'entraide font partie de ses missions, mais au premier rang figure la défense des intérêts matériels de ses adhérents .

Le niveau de nos retraites, qui constitue pour beaucoup une importante partie de leur ressources, est un souci permanent

Force est de constater qu'au fil des années le pouvoir d'achat des retraites moyennes versées par la CARMF ne cesse de diminuer. Sur les quinze dernières années, le pouvoir d'achat en euros constants (réévalués en tenant compte de l'inflation) a diminué pour nos trois régimes : **-2,82 %** pour le Régime de Base - **-3,89 %** Pour le Régime Complémentaire Vieillesse et **-29,51%** pour le régime ASV. Durant la même période, la valeur moyenne du **BNC des cotisants** - très variable suivant la spécialité et le mode d'exercice - **a légèrement augmenté en euros constants.**

L'inflation qui s'installe, estimée par l'INSEE à 2,8% en 2021, avec des prévisions quasi identiques pour 2022, va encore aggraver les choses.

Face à cette situation qu'en est-il de nos différents régimes obligatoires gérés par la CARMF.

Pour 2022, la valeur du point du Régime de Base, décidé par la CNAVPL et soumise à l'agrément du gouvernement augmente de 1,1% .

Pour le Régime Complémentaire Vieillesse, entièrement piloté par la CARMF, une augmentation du point de 0,5 % a été décidée par notre Conseil d'Administration.

Quant à la Valeur du Point du Régime ASV, elle dépend d'un accord Caisses-Syndicats dans le cadre de la Convention Médicale. **Diminué en euros courants suite à la réforme de 2011 et bloquée depuis dix ans** aucun consensus syndical n'est intervenu pour proposer une augmentation significative.

Pourquoi en sommes-nous là ? Et ceci malgré les augmentations régulières des cotisations pesant sur nos confrères actifs.

Quelle est la situation au niveau global : Explosion du nombre des retraités, augmentation incessante des sommes consacrées au versement des retraites, déséquilibre entre les cotisations perçues et les retraites versées (déficit technique), fragilité de l'équilibre du Régime ASV.

Ce point de vue « gestionnaire » n'est pas contestable, ni l'exigence légitime des cotisants de limiter les augmentations de leurs cotisations (quitte à oublier qu'ils seront demain des retraités).

Mais, pour nous, retraités, dans l'impossibilité de compenser une baisse des retraites par une augmentation de notre activité, le constat est amer. En quoi, individuellement, sommes-nous responsables de cette situation ?

La FARA demande que nos retraites soient préservées de l'inflation au niveau de chacun des trois régimes. En ce qui concerne la CARMF, dont nous apprécions la gestion prudente, nous demandons un effort de revalorisation du Point du Régime Complémentaire Vieillesse. En ce qui concerne les Syndicats Médicaux, nous souhaitons qu'ils demandent une revalorisation du point ASV bloqué depuis trop longtemps.

Si ces demandes vous apparaissent légitimes, adhérer et faites-vous entendre au sein de vos associations régionales.

Que cesse la dégradation continue de notre pouvoir d'achat, c'est le vœux que je nous souhaite pour nous en 2022.

Bien fraternellement

Dr Jean-Pierre Dupasquier – Président de la FARA

*NB : Tous ces chiffres ont été communiqués par les services de la CARMF et la réévaluation en euros constants a utilisé les données de l'INSEE*